

Bulletin d'histoire politique

Mackenzie King, l'armée et les allocations familiales

Yves Tremblay



Volume 25, Number 3, Spring 2017

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1039756ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1039756ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Association québécoise d'histoire politique
VLB éditeur

ISSN

1201-0421 (print)

1929-7653 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Tremblay, Y. (2017). Mackenzie King, l'armée et les allocations familiales. *Bulletin d'histoire politique*, 25(3), 269–287. <https://doi.org/10.7202/1039756ar>

Tous droits réservés © Association québécoise d'histoire politique et VLB Éditeur, 2017

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

érudit

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

<https://www.erudit.org/en/>

Mackenzie King, l'armée et les allocations familiales

YVES TREMBLAY

Historien

Ministère de la Défense nationale, Ottawa

Le 25 juillet 1944, lors du débat en deuxième lecture du projet de loi sur les allocations familiales, Mackenzie King présente le « principe » derrière la loi :

Le principe dont s'inspire ce bill n'est pas nouveau, il a été reconnu par notre loi de l'impôt sur le revenu, et par le paiement d'allocations aux personnes à charge et de pensions aux veuves et aux anciens combattants. Je tiens à citer quelques notes concernant l'adoption du principe des allocations familiales pour les enfants en état de dépendance.

Ce principe fut reconnu par le gouvernement fédéral dans la loi de l'impôt de guerre sur le revenu, en 1918. La loi primitive de 1917 ne prévoyait aucune allocation pour les enfants, mais une disposition de cette nature fut adoptée l'année suivante. Lorsqu'on a prévu des pensions pour les anciens combattants, on a pris des mesures pour verser des allocations pour les enfants au moyen d'un décret du conseil en date du 1^{er} septembre 1918 et d'une loi du Parlement du 1^{er} septembre 1919. Depuis le début de la présente guerre, on a prévu, *en accordant des allocations familiales aux membres des forces armées, des allocations pour les enfants.*

On se rappelle que, durant la dernière guerre, l'État n'accordait rien aux personnes à charge des combattants. Celles-ci émargeaient au Fonds patriotique, créé par une loi du Parlement et alimenté par des contributions individuelles auxquelles s'ajoutaient des sommes provenant de la Trésorerie fédérale. Cependant, au cours des années, la population s'est rendu compte que la responsabilité en ce domaine ne devait pas être laissée à la bonne volonté individuelle, mais qu'elle incombait à l'État. Aussi, *dès le début de la présente guerre*, le Gouvernement a immédiatement reconnu ses obligations et pris des mesures législatives en conséquence, *sous le régime des crédits de guerre*¹.

Ce même principe fut reconnu durant la période de chômage qui a précédé la guerre dans les octrois versés par les municipalités et les provinces et complétés par des versements fédéraux². Aujourd'hui, le Gouvernement se propose de franchir un

nouveau pas. La loi projetée des allocations familiales tend à étendre ce principe aux familles dont les revenus, trop bas, échappent à l'impôt sur le revenu³.

Dans ces lignes, King résume bien les origines gouvernementales de l'État-providence canadien⁴, issues des difficultés créées aux vétérans de 1914-1918 et à leur famille, ce que l'historiographie canadienne-anglaise a retenu. Ainsi, Dennis Guest démarre son histoire de la sécurité sociale au Canada en se concentrant « sur les événements survenus entre 1914, début de l'ère moderne dans le domaine de la sécurité sociale, et sur les dernières années de la Seconde Guerre mondiale », ajoutant aussitôt que la « période qui va de 1939 à 1945 marque une rupture très nette à cet égard⁵ ». Les travaux plus récents, ceux de Desmond Morton en particulier, justifient pleinement de s'intéresser à la Grande Guerre⁶.

Du reste, l'expérimenté et rusé premier ministre avait deux choses en tête : premièrement, assurer sa place dans l'histoire ; deuxièmement, le faire rapidement en prenant une voie balisée qui ne rencontrerait pas trop d'opposition et qui ne laisserait pas le temps au CCF de déposer une loi similaire ou au Parti progressiste-conservateur de proposer une version édulcorée⁷. En inscrivant dans un ensemble, les pensions ici, et plus tard durant le débat parlementaire de 1944, la santé, King se positionnait comme responsable de l'avènement d'un État canadien à préoccupation sociale, comme il en existait déjà dans bien d'autres pays. En focalisant sur les seules allocations familiales, il évitait une complexité qui aurait pu rendre l'adoption du projet aléatoire, notamment les difficultés constitutionnelles qu'on avait connues dans les années 1930 à propos d'une loi sur l'assurance-chômage.

Les références à la loi sur l'impôt et sur les pensions et aux lois de 1917-1919 et de 1927, fréquentes lors des débats sur les allocations familiales, sont à bien des égards rhétoriques, mais celles aux allocations militaires ne le sont pas encore, car à l'hiver 1940 et à l'hiver et au printemps de 1944, de longues discussions impliquant plusieurs députés portent sur la mécanique du système d'allocations militaires. Les députés connaissent le lien entre les deux systèmes⁸.

Les allocations familiales militaires

Le système d'allocations familiales militaires a des antécédents anciens, remontant aux innovations sociales allemandes des années 1870, mais ayant également des précédents plus militaires remontant à encore plus loin. Ainsi, L.A. Mutch, député libéral de Winnipeg-Sud, fait allusion le 17 février 1944, de manière sarcastique, au côté ancien mais peu systématique du programme d'allocations aux familles de militaires, dont les

origines remonteraient à une époque où le recrutement des soldats se faisait dans des classes sociales considérées « peu responsables » par les chefs militaires britanniques de la première moitié du XIX^e siècle :

Le système [...] a été emprunté tout d'un coup comme par enchantement à l'Armée britannique qui elle, autant que je le sache, l'avait hérité du temps d'avant Wellington, du moins certains de ces aspects, temps durant lequel les simples soldats étaient à peine considérés comme citoyens, mais étaient enrôlés par la presse, et, très généralement, n'étaient pas aussi bien vus que ceux d'aujourd'hui⁹.

On avait donc en tête au début de 1944 le régime d'allocations familiales militaires¹⁰.

De quoi s'agit-il ? Le système dont bénéficient les militaires depuis 1939 est régulé, disait King, par des décrets du Conseil privé. Cependant, avec le député Mutch, il faut plutôt en trouver les éléments précurseurs au XIX^e siècle. Je passe sur le fait que les invalides et les veuves ou orphelins de guerre recevaient des gratifications ou étaient hébergés et ce depuis au moins le XVII^e siècle européen. C'était aussi le cas de fonctionnaires. Ce qui m'intéresse ici, c'est le passage d'un système particulier à un système universel, passage qui se fait en partie sous une pression générée par la dynamique de la guerre, dont l'un des effets est de familiariser des millions de Canadiens avec une forme de transferts financiers d'une ampleur jusque-là jamais vue. Il n'y a pas de création *ex nihilo* dans notre affaire.

Desmond Morton est peut-être le seul historien canadien à s'être sérieusement intéressé à la question dans *Fight or pay*. Je vais donc le suivre pour décrire le système pré-1914. Longtemps, les ex-soldats n'eurent droit qu'à des concessions de terres et des pensions (ou leurs veuves et orphelins), accordées par privilèges du Parlement, presque toujours sur preuve du besoin faite par le biais de lettres de recommandation. Ce procédé suffisait amplement en temps de paix ou pour les opérations militaires impliquant de faibles effectifs, ce qui fut le cas du Canada jusqu'à 1914. Lorsque la guerre éclate en août 1914, les soldats britanniques reçoivent à nouveau une pareille prime de séparation¹¹. La même politique fut adoptée au Canada le mois suivant¹². Mais la question de la proportionnalité à la taille de la famille, ainsi que celle de l'assurance que l'argent parviendrait à l'épouse, n'étaient pas résolues par ces primes de vie chère, comme le montrent les plaintes reçues après 1914, et ce malgré l'introduction de l'assignation de paye (fixée à un maximum de 25 \$ par mois)¹³. Cette dernière politique a déclenché une controverse interne dans la troupe, car soudainement les célibataires recevaient leur pleine solde de l'officier-payeur du cantonnement, alors que les hommes mariés, du fait de la paie assignée versée au domicile, ne recevaient comptant qu'environ la moitié¹⁴.

En l'absence d'un impôt sur le revenu progressif, c'est-à-dire s'élevant avec le revenu et proposant des crédits pour les enfants, ce qui n'existera qu'à partir de 1918 comme King l'a expliqué, on ne pouvait rétablir l'équilibre entre mariés et célibataires, tout en aidant les familles, qu'en recourant à des allocations supplémentant la solde. C'est ce qui semble avoir été reconnu par les autorités militaires britanniques dès octobre ou novembre 1914, lorsqu'elles introduisent une échelle proportionnelle au nombre d'enfants. C'est par conséquent en 1914 que le principe de l'allocation familiale militaire est introduit dans l'armée impériale. Les *posters* publicisant la mesure sont très clairs : il s'agit ici non pas d'une initiative charitable, mais d'une politique destinée à favoriser le recrutement d'hommes mariés : « Enlist to-day and your dependents will be provided for » clamait-on sur l'une de ces affiches de 1915¹⁵. Au Canada, on n'ira pas jusque-là, c'est-à-dire que le gouvernement Borden a cru qu'une prime de séparation forfaitaire versée aux épouses demeurées au Canada ferait l'affaire, peu importe le nombre d'enfants : 60 \$ par mois pour la femme d'un officier de haut rang, 50 \$ pour les autres officiers, 30 \$ pour celle d'un sous-officier breveté, 25 \$ pour les sous-officiers et seulement 20 \$ par mois pour les épouses de simples soldats, la majorité. Ce qui va susciter des difficultés dans les familles nombreuses¹⁶.

C'est sans doute pourquoi le gouvernement King a adopté une politique d'allocations familiales militaires dès septembre 1939¹⁷.

Il est impossible ici d'être précis sur le niveau des sommes transférées, mais la massivité du phénomène est certaine. On peut s'en faire une idée en rappelant que les montants mensuels distribués par l'assurance-chômage au Québec en 1944 étaient de 135 000 \$ en moyenne, que les pensions de vieillesse distribuées depuis 1936 (date où le Québec adhère au système fédéral) étaient de l'ordre de 630 000 \$ par mois et que le secours aux mères nécessiteuses distribuait mensuellement 225 000 \$ en 1943¹⁸. Or, il y a à peu près 175 000 soldats québécois. Parmi ceux-ci, si quelques milliers de jeunes sans responsabilités familiales ne versaient pas d'indemnités à leur famille, la majorité remplissait une formule de délégation de solde à l'ayant-droit, généralement 15 \$ par mois. Tous ceux qui avaient quelqu'un à charge au sens de l'époque donnaient plutôt 20 \$. Mais s'il y avait des enfants ou si la solde était plus élevée que celle de simple fantassin (1,30 \$ à 1,50 \$ par jour), alors les sommes transférées pouvaient atteindre les 40, 50, 60 ou 70 dollars mensuellement. Posons l'hypothèse que 125 000 soldats québécois versaient en moyenne 20 \$ par mois et que l'effectif sous les armes à un moment donné était de seulement 70 %. Cela fait 1,75 million de dollars par mois à titre de transfert de solde. Sans compter les suppléments de solde pour charge familiale, indiqués au tableau suivant.

**Tableau 1. Allocations familiales militaires
durant les deux guerres mondiales (en \$ canadiens)**

Nombre d'enfants	Armée britannique, 1914-1915 1914-1919	Corps expéditionnaire canadien,	Armée canadienne, 1940,	Allocations universelles 1945
Épouse seule	9	20	35	0
1 enfant	16	20	47	5
2 enfants	21	20	59	10
3 enfants	24	20	69	15
4 enfants	27	20	77	21
5 enfants	30	20	85	28
6 enfants	33	20	93	36
> 6 enfants	Non plafonné	Plafonné	Plafonné	Non plafonné

Sources : BAC, Fonds du Dependents' Allowances Board (RG36, 18), boîte 8, dossier 2-11; *Annuaire du Canada 1945*; Desmond Morton, *Fight or pay*, p. 244. Le régime universel mis en place par la loi de 1944 est proportionnel à l'âge et au nombre d'enfants, jusqu'à quatre inclusivement. Les allocations pour enfants supplémentaires sont versées selon une grille décroissante. J'ai supposé les âges suivants : un enfant < 6 ans ; deux enfants < 6 ans ; trois enfants < 6 ans ; trois enfants < 6 ans + un de 6 à 9 ans ; deux < 6 ans, deux de 6 à 9 ans et un de 10 à 12 ans ; un < 6 ans, un de 6 à 9 ans, deux de 10 à 12 ans et un de 13 à 15 ans. N.B. Pour les militaires, le tableau ne prend pas en compte les délégations de solde, qui s'ajoutent aux montants indiqués ci-dessus.

Il n'y a donc pas beaucoup de risque à affirmer que les transferts mensuels entre 1940 et 1946 furent de l'ordre de 2 millions \$ par mois au Québec, touchant quelque 125 000 familles (donc peut-être 625 000 Québécois). Ce qui est sûr, c'est qu'il faut attendre 1946 pour qu'un autre programme, justement celui des allocations familiales, mette mensuellement plus d'argent dans les poches des familles québécoises, à savoir six millions de dollars par mois, et ce pour un peu moins de 400 000 familles québécoises. C'est plus universel, mais c'est moins généreux¹⁹.

* * *

Durant la guerre, deux débats sur le système d'allocations familiales militaires ont lieu, les deux lors d'examen par la Chambre des Communes des crédits de guerre : au début de 1940 et au début de 1944.

Je passe rapidement sur les questions posées en 1940. Elles tournent autour de la notion de « dépendants », qui est appliquée restrictivement

aux seules épouses et enfants²⁰, de sorte que le point discuté le plus souvent à ce moment était celui des mères de soldats ayant plusieurs enfants et sans soutien autre qu'un fils aîné à l'armée. Elles avaient bien droit à une allocation, mais inférieure à celle des épouses sans enfants. Cette incohérence, le ministre de la Défense, Norman Rogers, tente de la justifier lors de la période des questions le 23 mai 1940²¹.

Quelques jours plus tard, le député conservateur J.R. MacNicol soumet au ministre plusieurs cas de mères de soldats²² nécessiteuses et l'absence de réponses aux lettres à ce sujet qui arrivent de partout. Le député du CCF Angus MacInnis enchaîne sur les questions du critique conservateur. Il faut savoir que MacInnis est aussi le gendre de J.S. Woodsworth, dont il a épousé la fille unique. Rappelons que Woodsworth (décédé en 1942) est toujours chef du parti, qu'il représente Winnipeg-Nord-Centre depuis 1921 et qu'il a joué un rôle décisif dans l'adoption de la Loi sur les pensions de 1927²³. Certes MacNicol et MacInnis cherchent à embarrasser le gouvernement avec des cas individuels, mais il apparaît rapidement que les députés des trois principaux partis s'accordent sur la nécessité de revoir les règles, car il n'y a pas de divergences de vues majeures entre les partis sur cette question. Cela même si le ministre de la Défense (Rogers meurt dans un accident d'avion le 10 juin; son successeur James Ralston, passe des Finances à la Défense le 5 juillet) voulait surtout éviter de créer un précédent qui pouvait avoir des conséquences financières non négligeables. C'est pourquoi le ministère de la Défense a entretenu longtemps la fiction que les allocations familiales militaires ne constituaient pas un droit pour les récipiendaires. Jusqu'à février 1944, Ralston veut en effet bien marquer la finalité « opérationnelle » du système :

L'allocation de dépendants ne peut pas être réclamée comme un droit. Son objet est de favoriser le bien-être et l'efficacité des forces armées du Canada en fournissant un moyen de dissiper chez ceux qui s'enrôlent pour un certain temps les soucis financiers à propos du sort des personnes à leur charge, ce pendant qu'ils sont au service de Sa Majesté²⁴.

Dans un Parti libéral qui restait largement conservateur au plan financier, on peut comprendre pareille position. Ralston sera du reste un opposant des allocations familiales universelles au début de 1944, comme on le verra plus loin.

Lors du second débat sur les allocations familiales militaires, au lieu des mères de soldats, ce sont les épouses des déserteurs qui retiennent l'attention des députés de l'opposition. Mais plus important pour nous ici est le fait que l'on est à la veille de débattre du projet de loi sur les allocations familiales universelles. Cora T. Casselman, députée libérale d'Edmonton-Est, activiste féminine connue, glisse au cours du débat qu'elle se sent « particulièrement fière que nous [le gouvernement libéral] ayons

étendu le principe des allocations payées aux épouses et aux enfants dans l'après-guerre», comme si la loi était déjà votée, alors que le bill n'a même pas encore été déposé²⁵. L'idée qu'il s'agit d'une extension du domaine militaire à l'ensemble de la population est clairement soutenue par madame Casselman.

Un mois plus tard - et c'est significatif - King dépose le bill sur les allocations familiales en première lecture²⁶. C'est lui qui entreprend la défense du projet de loi à l'ouverture du débat en deuxième lecture le 25 juillet, comme on l'a lu dans la citation qui ouvre cette chronique.

Durant ce dernier débat, où l'histoire est souvent évoquée, c'est probablement Joseph-Adéodat Blanchette, député libéral de Compton depuis 1935 et whip adjoint depuis peu et père de neuf enfants²⁷, qui expose le plus historiquement l'origine des allocations familiales. Tout y est ou presque: Blanchette rappelle d'abord qu'il avait tenté le 27 janvier 1942 d'introduire une motion demandant au gouvernement d'établir un programme d'allocations familiales en respectant les juridictions fédérale et provinciales; ensuite, tout ce que l'on doit au chef libéral et à son *Industry and Humanity*; aux allocations aux enfants de vétérans blessés en 14-18; au débat de 1929 aux Communes sur un projet d'allocations familiales qui a avorté; aux allocations familiales industrielles depuis 1870, particulièrement en Allemagne; avec évidemment des références aux rapports Beveridge et Marsh, et une autre aux allocations familiales militaires de la présente guerre. Il prend soin de terminer son allocution par une seconde référence à *Industry and Humanity*, ce qui fait soupçonner que son discours fut soigneusement relu (écrit?) par les aides du premier ministre²⁸.

King et son legs à la nation

Mackenzie King est la vedette du discours de Blanchette. Toutefois, les références du député à son chef, que l'on peut prendre pour un exercice destiné à flatter la vanité du premier ministre, trouvent pleinement leur sens lorsqu'on ouvre le journal intime de King. Alors qu'une bonne partie de la population s'est habituée depuis 1939 à des transferts sociaux généreux, sans les chipotages de type *means test* qui accompagnaient toujours les «secours directs» jusque-là, le premier ministre a une autre préoccupation en tête.

William Lyon Mackenzie King a tenu un journal personnel toute sa vie adulte²⁹. Parmi les fonctions usuelles du journal, il y a l'autojustification qui, lorsqu'approche la fin de la vie active, peut prendre la forme de la construction d'une légende personnelle. C'est le cas ici. King prend soin dès le début de la Seconde Guerre mondiale de semer les graines de ce qu'il concevra comme un legs à la nation le moment de la retraite venu. Il en est généralement le héros, sinon c'est le Parti libéral

ou le libéralisme politique tel qu'il le conçoit. Ce ou ces héros fondent l'État-providence canadien, un État-providence certes non abouti, King en est bien conscient, mais dont le programme est fixé avant qu'il passe la main à un successeur.

Le 16 janvier 1940, King rapporte une longue discussion du cabinet sur la promesse électorale de 1936 d'adopter une loi d'assurance-chômage. Janvier 1940, c'est avant le dépôt du rapport final de la Commission Rowell-Sirois, ce pourquoi il estime que le projet de loi sur l'assurance-chômage devra attendre une autre session, d'autant que la question constitutionnelle n'est pas réglée, toutes les provinces devant donner leur assentiment. Cela, pense-t-il, « donne le temps d'étudier d'autres mesures de réforme sociale ». Il fait aussitôt un lien entre ce type de mesures et la défaite dans la récente partielle (le 18 décembre 1939) à Saskatoon aux mains du révérend Walter George Brown, élu sous la bannière du United Reform Movement, éphémère parti voulant unir ouvriers et agriculteurs autour d'un programme populiste. Durant la campagne, Brown avait critiqué les Libéraux pour ne pas avoir adopté de lois sociales depuis les élections générales de 1935, faisant moins que Bennett en cette matière, une allusion au New Deal canadien.

Durant la séance du cabinet, trois ministres manifestent de vives réticences : C.D. Howe, ministre des Transports, J.-L. Ralston, l'ancien ministre des Finances muté à la Défense, et J.L. Ilsley, le remplaçant de Ralston aux Finances. S'ensuit une longue défense des « réformes sociales » au cours de laquelle King rappelle au cabinet que du temps où il était ministre du Travail (1909-1911) dans le dernier cabinet Laurier, il s'intéressait à ce type de lois. Le premier ministre déclare à ses collègues que « je crois qu'il en allait de ma place dans la vie publique canadienne, dans ma contribution à l'avancement du Libéralisme durant la période où le gouvernement libéral a été au pouvoir ». King ajoute qu'il ne faudrait pas laisser à des « tiers partis » – le premier ministre pense ici plus au CCF saskatchewanais et peut-être au Crédit social albertain qu'au parti du révérend Brown – le loisir d'usurper la place légitime des Libéraux en matière de législations sociales, d'autant que tous les partis fédéraux semblent y être favorables en ce début de guerre. Surgit alors Chubby Power (ministre de l'Air), qui annonce que Godbout accepte l'intervention fédérale en assurance-chômage, ce qui va changer le calendrier que King vient tout juste de suggérer³⁰.

King revient de temps en temps sur un vague programme de lois sociales, comme lors de la visite officielle du premier ministre néo-zélandais à Ottawa en mai 1942. Le résumé que le premier ministre Nash fait des mesures sociales de son pays, dont les allocations familiales, mécontente King qui y voit une occasion pour le Crédit social de mousser sa proposition de revenu national minimum. King note aussi le fait que la Nouvelle-

Zélande, étant un État unitaire, n'a pas la difficulté de négocier un partage des pouvoirs avec des couronnes provinciales, comme au Canada³¹.

C'est en janvier 1943 que l'obsession de King se précise, à un moment où Beveridge a déjà présenté son célèbre rapport en Grande-Bretagne et que son calque canadien est en gestation. Le 7 janvier de cette année-là, King discute de stratégie électorale avec le ministre des Pensions et de la Santé nationale, Ian Alistair Mackenzie. Du moins c'est ainsi que Mackenzie aborde la question des lois sociales, sachant bien la fascination de son chef pour les préparatifs électoraux :

Mackenzie me dit ce qu'il pense que nous devrions faire, ce qu'il voudrait voir accompli et ce que le parti aimerait et ce dont le pays pourrait bénéficier, ce qui serait le mieux pour moi en vue de le diriger dans une autre élection générale. Ce serait un programme post-hostilité de réformes sociales, et une conférence de paix, principaux sujets d'un appel aux urnes. Ce serait une manière toute naturelle de couronner l'œuvre de ma vie. Les pensions de vieillesse [loi de 1927]; l'assurance-chômage [loi de 1940], etc. Nous pourrions maintenant ajouter l'assurance-santé. En d'autres mots, préparer un programme complet de sécurité sociale. Toutes mes réalisations publiques montreront la sincérité de la proposition³².

Trois jours plus tard, il se réfère à la campagne que mène William Beveridge en faveur de son fameux rapport :

En lisant un discours de Beveridge ce matin – il parle de Lloyd George, le chef de la dernière guerre, comme celui qui a introduit les pensions de vieillesse; Churchill, qui dirige cette guerre, est lui responsable de l'introduction de l'assurance-chômage, ajoutant que Churchill pourrait couronner sa carrière en faisant passer l'assurance-santé ou un programme complet de sécurité sociale. Ce genre de programme était au cœur de mes préoccupations au temps où j'étais sous-ministre du Travail [1900-1908]. On le trouve développé dans mon *Industry and Humanity*. Vraiment, je serais très content de couronner ma carrière à moi avec une loi du type sécurité sociale. Que cela puisse se réaliser dépendra de ce que le futur nous permettra. Mais même si je quitte la fonction, je pourrais m'arranger pour collaborer à l'avènement d'un programme complet avant la fin de ma vie³³.

On remarque les références à Lloyd George et à Winston Churchill, tous deux auteurs de volumineux Mémoires dans lequel transparaît un souci narcissique d'exposer en long et en large les résultats de leurs actions comme hauts responsables de la nation durant la Première Guerre mondiale³⁴.

À compter de ce mois de janvier 1943, King ne rate pas une occasion de placer ses billes. Le 12, en pleine réunion du cabinet, le premier ministre s'engage dans une longue digression, alors que ses collègues tentent d'obtenir une loi spéciale contre la menace de grève dans l'industrie de l'acier, mesure à laquelle King s'oppose vigoureusement. Il fait ainsi la morale aux ministres :

J'ai fait remarquer le besoin d'une législation sur la sécurité sociale durant la présente session. Si impossible, au moins l'exposé d'un programme complet. Ilsley [le ministre des Finances] s'est immédiatement objecté, à cause des dépenses que cela entraînerait. Howe [ministre de la Production de Guerre] veut plutôt que l'on donne beaucoup d'emplois; Crerar [ministre des Mines et des Ressources] parle d'offre de travail. Les membres du cabinet, ce me semble, ne comprennent pas l'importance du rapport Beveridge.

Mitchell [ministre du Travail] a pourtant admis que si quelque chose du genre n'était pas fait, le gouvernement pourrait tomber. Je voudrais être plus jeune et avoir encore l'énergie de me battre. Je fatigue rapidement lorsque je suis confronté à une forte opposition, à ce qui pourtant semble évident et aller de soi pour un parti libéral.

Petit à petit, la guerre a des effets sur certains membres du gouvernement, les rendant si réactionnaires que le parti finit par perdre du terrain face au CCF. Pire, cela se fait de telle sorte que le gouvernement deviendra instable après la prochaine élection générale³⁵.

Le tacticien politique identifie donc rapidement « l'opposition » à des mesures sociales : un certain nombre de ministres socialement conservateurs, qu'il n'hésite pas à qualifier de réactionnaires, parmi lesquels des poids lourds comme Crerar, Ilsley et Howe. Il renchérit en ce sens le 14 janvier, toujours lors d'une discussion sur les métaux, où il requalifie Ilsley de réactionnaire, ajoutant un jugement similaire sur d'autres ministres qu'il ne nomme pas :

[P]lusieurs ministres ne semblent pas se rendre compte mais alors pas du tout que ce qui est en jeu dans cette guerre – à savoir si on finira en régime fasciste ou avec quelque chose qui touche à la sécurité sociale pour la masse des hommes. Je commence à penser que la plupart des ministres sont tellement réactionnaires aux politiques et aux principes libéraux que je désespère de réussir à la tête de cette administration. Seule ma foi en mon devoir, jusqu'à ce que les forces me manquent, me permet de garder le cap.

[...] Ce que nous sommes en train de faire, c'est de remettre le sort du pays dans les mains du CCF plutôt que de le garder sous la gouverne d'une vraie administration libérale³⁶.

Dans la seconde moitié de janvier, le premier ministre passe des considérations tactiques à la teneur de la propagande, sa propagande. Il fait un retour sur son livre, déjà cité au début du mois, d'abord pour noter la dédicace qu'il écrit sur l'exemplaire qu'il destine à... Tchang Kai-check³⁷ ! Plus sérieusement, il pense annoncer un bouquet de mesures sociales pour la fin de la guerre dans le discours du trône³⁸, ce qui sera fait de manière assez vague³⁹. Il prévoit que l'argumentaire sera tiré de *Industry and Humanity*, fournissant ainsi le « privilège » à son parti de marquer « une époque dans le développement des politiques libérales au Canada⁴⁰ ». Ayant retravaillé longuement le texte du discours avec ses secrétaires⁴¹, King note avec satisfaction, le soir après le discours, que la mention de mesures sociales a été bien reçue par « nos gens » (la députation libérale) et

a déstabilisé l'opposition conservatrice et quelques «libéraux réactionnaires»⁴².

Un programme comprenant des allocations familiales universelles est rarement proposé durant les débats de l'année 1943. L'une de ces occasions est la longue défense du discours du trône par J.A. Blanchette le 18 février 1943. Blanchette se réfère d'abord au rapport Beveridge, qu'il synthétise en trois mesures: primo, les allocations familiales, secundo, des services étendus de santé et de réintégration; tertio, le maintien en emploi. Sur le programme d'allocations familiales, significativement, il présente les dépenses qu'il entraînera comme des mesures de soutien à la capacité de consommer des ménages, et ce afin que ces derniers puissent acheter les produits qui viendront de la reconversion des usines de guerre, étant compris que la production sera autrement plus importante qu'avant la guerre du fait de l'accroissement des capacités productives depuis 1939. Implicitement donc, c'est l'admission que la Crise de 1929 résultait d'une insuffisance de la demande et, en général, des thèses keynésiennes⁴³. Blanchette fait aussi une allusion à la Charte de l'Atlantique⁴⁴ et une autre allusion aux allocations familiales soutenues par la Federation of British Industries⁴⁵, ce qui, indirectement, rappelle s'il le fallait que les allocations familiales ont d'abord été introduites par certaines grandes entreprises ou dans certaines fonctions publiques, l'Allemagne étant bien sûr le cas princeps. C'était aussi peut-être faire subtilement savoir aux grands syndicats canadiens, historiquement opposés aux allocations familiales industrielles⁴⁶, que les milieux d'affaires britanniques étaient plus progressistes qu'eux.

King ne rate pas une occasion de mentionner *Industry and Humanity* à ses collègues du cabinet et sans doute cela se répercute-t-il en caucus. De même en Chambre. Lorsque la motion qu'il présente le 3 mars 1943, à l'effet de mettre sur pied un comité des Communes pour «examiner et faire rapport sur un plan d'assurance sociale qui constituera une charte de la Sécurité sociale pour tout le Canada⁴⁷», est mise au vote deux jours plus tard, il se permet une très longue citation de «ce livre publié en 1918». De fait, c'est moins la question d'une couverture universelle qui y est proposée que d'assurances contre les aléas de la vie des travailleurs et du principe de «justice sociale», le tout formulé de manière si générale que l'on pourrait faire de *Industry and Humanity* la source unique et suffisante de tout l'État-providence canadien. C'était évidemment là le but de King. Mais c'est assurément accorder trop d'importance au premier ministre et à son livre, du simple fait que ce genre d'idée était un topos des auteurs libéraux, progressistes ou socialistes, depuis plusieurs décennies, des socialistes fabiens par exemple, qu'on lisait au Canada anglais au tournant du XX^e siècle, que King lui-même avait lus alors qu'il fréquentait encore les bancs des universités⁴⁸. Le comité, dont la formation est approuvée le

5 mars⁴⁹, est évidemment celui qui va étudier le rapport Marsh et d'autres mesures dites de «reconstruction» de fin de guerre, dont plusieurs sont des programmes sociaux.

Cependant, il n'est guère précis, certainement moins que le député Blanchette. S'il mentionne souvent dans son journal un programme social, c'est encore pour édifier ses collègues sur le précédent de *Industry and Humanity* ou pour ne pas être en reste avec le premier ministre conservateur britannique, qui discourait aussi sur ce sujet⁵⁰. Fait anodin, mais intéressant pour ce qui nous occupe ici, le 24 mars 1943, avant de gloser sur ce qui devient l'un des sujets favoris des épanchements du diariste, King rapporte une discussion sur des détails reliés aux allocations vestimentaires des militaires et à la question de la délégation de solde des soldats à leur famille, une mesure étroitement associée aux allocations familiales militaires, on l'a vu. King ne semble alors pas faire de lien entre ces allocations militaires et un programme universel d'allocations familiales, lien qu'avait fait la députée Casselman début 1944 et qu'acceptaient plusieurs députés, dont Blanchette.

Les choses se précisent à l'automne 1943 du fait de considérations tactiques, omniprésentes dans le journal⁵¹. Le 14 septembre, King révisé sa liste des «réactionnaires» au cabinet en y ajoutant un nouveau venu, le député de Hull et ministre des Travaux publics Alphonse Fournier. Plus intéressant, il note que le «sentiment du cabinet» commence à changer, à tourner en faveur «de subsides aux grandes familles», sauf que les ministres ne s'accordent pas sur la manière dont ces paiements seraient faits pour correspondre au coût de la vie, soit proportionnellement au nombre d'enfants, ce que préfèrent les ministres québécois, ou autrement, sous une forme non précisée. Il y a là une chicane qui prendra en 1944 une certaine importance car le Québec, ayant plus de grosses familles que nulle part ailleurs au Canada, serait favorisé par un programme d'allocations pour enfants pour chaque enfant⁵². C'est la première fois que King parle en termes aussi précis d'allocations familiales comme mesure d'un plus vaste programme social pour la fin de la guerre⁵³. Il semble que ce soit à cette réunion du 14 septembre 1943 que King ait envisagé les allocations familiales comme étape décisive du vaste programme de sécurité sociale qui constituerait son legs à la nation.

On a rencontré en chemin des considérations tactiques, en particulier sur le rapport de forces avec les «réactionnaires» du cabinet. C'est ainsi qu'à nouveau il aborde le sujet en janvier 1944, alors que la décision de présenter une loi sur les allocations familiales est discutée au Conseil des ministres pour être annoncée dans le discours du trône à la fin du mois.

L'après-midi du 13 janvier 1944 est l'occasion de «la plus impressionnante et significative rencontre du conseil à laquelle j'ai assisté», une «grosse» réunion de dix-sept des dix-neuf ministres fédéraux, les deux

absents ayant des raisons majeures de ne pas en être de préciser King. Il avait indiqué aux ministres que ce serait ce jour-là que «le gouvernement établirait sa politique d'allocations familiales, qui va directement au cœur de la sécurité sociale, compris comme un nouvel ordre de choses en tant que responsabilité de l'État, étant aussi entendu que l'État doit créer lui-même les conditions de cet avènement⁵⁴».

King est prêt à circonvenir les ministres poids lourds qui s'élèvent contre le projet d'une loi. Il est ravi de la manière dont il parvient à faire céder les opposants, dont le ministre des Finances Ilsley, en introduisant un économiste du ministère, W.C. Clark, sous-ministre des Finances et ancien de Harvard comme lui précise-t-il, qui explique aux ministres comment le ministère des Finances considère maintenant les allocations familiales comme une bonne solution aux problèmes de sortie de guerre⁵⁵. Tous les ministres se rallient, Ilsley et Power avec réticence, même Ralston et Gardiner (Ressources nationales, le ministre de la Conscription), ce qui étonne King. Le seul à s'opposer, mais vigoureusement, est C.D. Howe. Ian Mackenzie est évidemment «fortement en faveur⁵⁶». La discussion terminée, King, encore une fois, rappelle qu'il avait l'idée en tête depuis longtemps et cite, de nouveau, *Industry and Humanity*. Puis il conclut sur une formule suggérée par J.W. Pickersgill, le greffier du Conseil privé, que «la présente guerre est un épisode de la lutte des masses pour obtenir une chance de vivre une vie à eux⁵⁷».

Comme à son habitude, King révisé soigneusement le texte du discours du trône, qui sera lu le 25 janvier. Non sans exagération, il dicte ceci :

Je suis des plus satisfaits de la rédaction de la clause sur les allocations familiales. En tirant l'expression «minimum de bien-être humain» de mon *Industry and Humanity* et en insérant certaines des formulations que j'ai employées devant le conseil des ministres [...], tout ceci est du bon libéralisme, ce dans une époque où nous sacrifions des millions de vies pour sauver des États et le public devrait bien comprendre la nécessité de sauver des centaines de milliers de vies pour assurer l'avenir de leur pays; tandis que nos hommes sont sacrifiés, le moins que l'on puisse faire est de sauver les vies de nos enfants. C'est le moins que l'on puisse faire pour le futur⁵⁸.

Une raison majeure de l'étapisme social est l'opposition appréhendée de certaines provinces à un programme social plus général et cette considération est invoquée par King pour rallier les ministres qui voudraient aller plus vite, comme Ian Mackenzie⁵⁹. Malheureusement, entre le vote de la loi et l'émission des premiers chèques, il s'écoule une année entière, ce qui explique peut-être pourquoi le premier ministre décide d'assister en personne à des réunions du comité parlementaire sur la sécurité sociale en mai 1945⁶⁰.

* * *

Le legs à la nation et toute sa gestion de la guerre, qu'il considérait évidemment excellente, ne suffirent pas à assurer un triomphe du Parti libéral à l'élection générale du 11 juin 1945. Le gouvernement fut sauvé de justesse, perdant plusieurs sièges aux Conservateurs et au CCF, King étant lui-même battu dans sa circonscription de Prince Albert (Saskatchewan) par le candidat CCF dans une élection serrée décidée par le vote des soldats outre-mer, peu sympathiques à King⁶¹. Il repart immédiatement en campagne électorale personnelle, cette fois dans une très sûre circonscription de l'est ontarien à fortes minorités francophone et écossaise. Le 8 août, il prononce un discours électoral à Alexandria, chef-lieu local, ce qui l'amène à traverser le comté de Glengarry. Du train, il entrevoit la maison d'une jeune mère, avec trois ou quatre enfants, tous jeunes. Il croit bien qu'elle en a cinq ou six et songe alors aux allocations familiales. À « tout le confort et la joie qu'elles amèneront dans cette petite maisonnée, tout ce que cela signifiera pour leurs vies futures, non seulement ces enfants-là, mais tous les enfants du Canada ». « C'est une grande réforme⁶² », ajoute-t-il. Alors que les premiers chèques sont dans la poste, satisfait, il conclut sur l'affaire des allocations familiales ainsi : « C'est le point culminant de ce qui m'a le plus tenu dans ma carrière. La solidification de la bonne volonté entre les différentes parties du pays et l'élévation des standards de vie des gens par l'établissement d'un minimum national, de sécurité sociale et du bien-être humain⁶³. »

Dans les dernières années de sa vie publique, alors qu'il commence à passer la main à Saint-Laurent, à Claxton (devenu ministre de la Santé et du Bien-être social en octobre 1944, alors qu'Ian Mackenzie devient ministre des Anciens combattants) et à d'autres, il continue à noter son bon coup de 1944, notamment pour rappeler à ses successeurs que l'établissement d'un programme complet de sécurité sociale et en particulier l'assurance-santé et la révision de la loi sur les pensions de vieillesse, devrait être constitutive du libéralisme. Pour les stratèges électoraux, il devrait figurer en bonne place dans le programme électoral du parti⁶⁴. Mais pendant qu'il s'apprêtait à laisser les rênes à de plus jeunes, il se faisait aussi du souci pour son legs. Il n'avait pas tort, car il n'est rien de moins sûr que les Canadiens d'aujourd'hui considèrent leur État-providence comme un legs de Mackenzie King à la nation. Les « masses », habituées depuis 1939 à un soutien généreux des familles, avaient peut-être la compréhension instinctive du fait que King n'était pas si indispensable que cela.

NOTES ET RÉFÉRENCES

1. Il ne peut s'agir de nouveau que des allocations familiales militaires. Je pense qu'il est significatif que King se convainc de la nécessité d'allocations familiales gouvernementales en invoquant les précédents militaires de 1914 et 1939.

2. Peut-être les subventions aux provinces pour mères nécessiteuses.
3. Canada, Chambre des Communes [ci-après CC], 19^e parlement, 5^e session, *Débats*, vol. 5, 25 juillet 1944, p. 5326-5527 (traduction officielle). [Je souligne]
4. Il y aurait évidemment lieu de tempérer cette origine toute fédérale et bureaucratique en rappelant les efforts des progressistes de tous bords, des féministes, etc. Ce n'est pas mon propos ici. On se référera par exemple aux livres de Dennis Guest et Raymond B. Blake cités ci-dessous.
5. Dennis Guest, *Histoire de la sécurité sociale au Canada*, trad. de Hervé et Patricia Juste, Montréal, Les Éditions du Boréal, 1993 (éd. orig. anglaise 1980), p. 9.
6. Desmond Morton, *Fight or pay: Soldiers' Family in the Great War*, Vancouver, UBC Press, 2004, xviii-326 p.
7. Sur ces menaces à gauche et à droite, voir encore Dennis Guest, *op. cit.*, p. 166 et 177-178.
8. Par exemple le député de Vancouver-Nord James Sinclair, aussi officier dans la RCAF, qui est aussi l'un de ceux qui s'inquiètent que le régime universel bénéficiera trop aux familles nombreuses du Québec (CC, *Debates*, 19^e législature, 5^e Session, vol. I, 7 février 1944). C'était un préjugé répandu. Voir Raymond B. Blake, *From Rights To Needs: A History Of Family Allowances In Canada 1929-92*, Vancouver, UBC Press, 2009, p. 65, 90-91, 102-103, 106-107 et 116. On se reportera à ce livre pour une revue de l'historiographie sur les allocations familiales, très fournie (*Ibid.*, p. 3 et sq.).
9. CC, *Debates*, intervention de L.A. Mutch du 17 février 1944 [Trad. libre]. Mutch fait allusion soit au temps où Wellington est entré à l'état-major général (1819) ou à celui où il est devenu premier ministre (1828), ou peut-être même à l'après 1841 lorsqu'il a servi sous Robert Peel. À cette époque, les pensions des vétérans des guerres napoléoniennes étaient souvent discutées en Chambre et aux lords.
10. Vingt-huit députés et ministres de tous les partis mentionnent les allocations familiales militaires au cours des discussions sur les crédits de guerre les 17, 24 et 29 février 1944 (CC, *Débats*, 19^e législature, vol. I). Mais aucun député québécois. Le ministre de la Défense Ralston apportera un complément d'information le 28 avril (CC, *Debates*, 19^e législature, vol. III, p. 2459-24600) et encore J. Sinclair, qui ajoutera d'autres détails le 14 juin (CC, *Debates*, 19^e législature, vol. IV, p. 3809-3810). On peut donc affirmer qu'entre le discours du trône le 27 janvier 1944 (CC, *Debates*, 19^e législature, vol. I, p. 4) et le dépôt en 1^{ère} lecture le 22 juin suivant, l'exemple des allocations familiales militaires est demeuré à la vue des députés.
11. Desmond Morton, *op. cit.*, p. 22.
12. *Ibid.*, p. 29.
13. *Ibid.*, p. 34. La solde d'un simple soldat était alors de 1\$ par jour plus 0,10\$ de prime de séparation s'il était outre-mer. Cependant, le montant assigné était généralement de 15\$ mensuellement durant la Première Guerre mondiale.
14. *Ibid.*, p. 35.
15. Voir la série de trois affiches du genre mise en ligne sur le site Internet de l'Imperial War Museum, numéros de catalogue Art.IWM PST 0414 (poster de novembre 1914), Art.IWM PST 5116 (affiche vers 1915) et Art.IWM PST 5160 (août 1915). La citation provient de la seconde, dernière phrase en gros

caractères, qui peut se traduire ainsi : « Enrôlez-vous aujourd'hui et on s'occupera de votre famille ». Ces affiches essentiellement textuelles, sauf la première, donnent une échelle d'allocations variant de 12 shillings par semaine pour une épouse sans enfant à 22 shillings avec quatre enfants. Voir le tableau ci-dessous pour les montants en dollars canadiens.

16. Desmond Morton donne un exemple dans *op. cit.*, p. 106. Les autorités militaires canadiennes se défendaient ainsi : alors que le soldat britannique ne pouvait assigner une solde que d'environ 5\$ par mois, le soldat canadien pouvait normalement verser jusqu'à 15\$ en vertu de sa solde plus élevée (*Ibid.*).
17. Le premier ordre-en-conseil sur les allocations familiales militaires est daté du 6 septembre 1939, quatre jours avant l'entrée officielle du Canada en guerre ! Il est suivi par des dizaines d'autres durant la guerre.
18. Canada, Department of Trade and Commerce, *The Canada Year Book 1945*, Ottawa, Imprimeur du roi, 1945 ; *Idem*, *The Canada Year Book 1946*, Ottawa, Imprimeur du roi, 1946. Les statistiques citées ici proviennent de ces deux éditions de l'annuaire canadien.
19. Le versement mensuel moyen au titre d'allocations familiales pour enfants n'est que de 14,06\$ par famille en mars 1946. Voir *Rapport annuel du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social pour l'année financière terminée le 31 mars 1946*, Ottawa, Imprimeur du roi, 1947, p. 84, premier rapport du genre.
20. À cette date, il n'y a pas beaucoup de femmes enrôlées, mais la question de leur droit à une allocation va aussi se poser en 1942.
21. CC, *Debates*, 18e parlement, 4 George VI, vol. I, 23 mai 1940, p. 139-140.
22. *Ibid.*, 24 mai 1940, p. 212-214.
23. Grace MacInnis, « J.S. Woodsworth – Personal Recollections », MHS Transactions, 3^e série, n° 24 (1967-1968), www.mhs.mb.ca. La version de la fille de Woodsworth est corroborée dans le journal de King en date du 26 janvier 1926, www.bac-lac.gc.ca. Tant G. MacInnis que King indiquent que le collègue de Woodsworth, A.A. Heaps, autre député CCF de Winnipeg, était partie des tractations qui visaient à assurer la survie du gouvernement minoritaire de King en échange de l'introduction d'une loi sur les pensions de vieillesse. King tint parole en 1927.
24. CC, *Débats*, 17 février 1944, p. 643 [Trad. revue pour refléter plus littéralement le propos de Ralston]. L'idée sous-jacente – que le paiement d'allocations aux familles soulage l'anxiété du pourvoyeur – est reprise le 25 juillet 1944 par J.-A. Blanchette dans la suite de l'intervention mentionnée plus haut.
25. CC, *Debates*, 19^e législature, vol. III, 19 mai 1944, p. 3047 [Trad. libre]. Madame Casselman a siégé au comité des comptes publics en 1942, 1943 et 1944 et elle a été membre du comité spécial de la Chambre sur la sécurité sociale (fiche parlementaire sur www.bdp.parl.gc.ca). Elle a laissé un fonds comprenant de la correspondance de cette époque (sur le site des archives de la province de l'Alberta). Je n'ai pas pu consulter ce fonds.
26. CC, *Debates*, 19^e législature, vol. IV, 22 juin 1944, p. 4052.
27. Fiche parlementaire de Blanchette sur bdp.parl.gc.ca, le site de la Bibliothèque du Parlement du Canada ; A.L. Normandin (dir.), *The Canadian Parliamentary Guide 1944*, Ottawa, Syndicat d'œuvres sociales limitée, 1944, p. 29. Blanchette

- est le seul député fédéral québécois à intervenir systématiquement sur la question des allocations familiales de 1942 à 1944.
28. CC, *Debates*, 19^e législature, vol. IV, p. 5366-5369.
 29. BAC, *Journal de William Lyon Mackenzie King*, www.bac-lac.gc.ca, page d'introduction à la version numérique. Toutes les citations qui suivent sont de ma traduction. Je me concentre ici sur King et sa mémoire, mais on trouvera une vue plus générale des échanges aux Communes dans Raymond B. Blake, *op. cit.*, chap. 3; Dominique Marshall, *Aux origines sociales de l'État-providence: familles québécoises, obligation scolaire et allocations familiales 1940-1955*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1998, p. 45-53; et surtout Mark Edward Palmer, *The origins and implementation of family allowances in Canada*, Thèse de maîtrise, Kingston, Queen's University, 1976, chap. 5, 6, 7 et 9.
 30. BAC, *Journal de W.L. Mackenzie King*, 16 janvier 1940, p. 2-4. Avec cet assentiment du gouvernement Godbout et parce que l'amendement à l'AANB est adopté par les Communes britanniques le 10 juillet 1940, la Loi sur l'assurance-chômage est mise à l'ordre du jour de la Chambre et reçoit la sanction royale le 7 août. Le rapport final de Rowell-Sirois n'est déposé qu'à la fin de l'année.
 31. *Ibid.*, 21 mai 1942.
 32. *Ibid.*, 7 janvier 1943, p. 1-2.
 33. *Ibid.*, 10 janvier 1943, p. 2.
 34. Churchill refera le coup dans ses *Mémoires de la Deuxième Guerre mondiale*. Le succès des *Mémoires* de Lloyd George a servi de modèle à Churchill. Sur cette préoccupation des premiers ministres britanniques, voir David Reynolds, *In Command Of History: Churchill Fighting And Writing The Second World War*, Londres, Penguin Books, 2005 (2004), xxvi-646 p.
 35. BAC, *Journal de King*, entrée du 12 janvier 1943, p. 1-2. Sur l'opportunisme de King en butte à des grèves en 1943 et le rapport que cela a pu avoir dans la décision d'adopter une loi sur les allocations familiales, voir Dominique Marshall, *op. cit.*, p. 48.
 36. BAC, *Journal de King*, 14 janvier 1943, p. 2. Voir aussi l'entrée du 18 janvier suivant où King répète qu'au fond l'objet de la guerre est d'assurer la sécurité sociale, incantation suivant une autre discussion des ministres sur l'industrie de l'acier.
 37. *Ibid.*, 19 janvier 1943, p. 1.
 38. *Ibid.*, 24 janvier 1943, p. 1-2.
 39. Discours du trône, 28 janvier 1943, dans CC, *Debates* du jour, p. 2.
 40. BAC, *Journal de King*, 24 et 26 janvier 1943.
 41. *Ibid.*
 42. *Ibid.*, 28 janvier 1943.
 43. Dominique Jean, « Les parents québécois et l'État canadien au début du programme des allocations familiales: 1944-1955 », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 40, n° 1, été 1986, section 1 (« Une loi sociale aux visées d'abord économiques »), p. 76-78.
 44. Articles 5 (assurer à tous de meilleures conditions de travail, le progrès économique et la sécurité sociale) et 6 (droit de vivre à l'abri du besoin). La Charte

de l'Atlantique est une formulation des principes de l'amitié anglo-américaine en ce début de guerre, signée à Terre-Neuve par Churchill et Roosevelt le 14 août 1941. En fait, il s'agit des buts de guerre anglo-américains, alors que les États-Unis n'étaient pas encore en guerre. La formule de l'article 6 (« freedom of want ») est reprise par King dans son journal le 17 février 1943.

45. CC, *Debates*, 18 février 1943, p. 522-523 de la version française. Les interventions de Blanchette sont maintenant liées au fait qu'il est vice-président du Comité spécial des Communes sur la sécurité sociale.
46. Raymond B. Blake, *op. cit.*, p. 28, 67-68, 84 et 102. La position syndicale change à la veille du débat sur le projet de loi des allocations familiales de 1944 (*Ibid.*, p. 123-124). Les syndicats catholiques québécois y sont toutefois favorables depuis longtemps (Dominique Marshall, *op. cit.*, p. 45-46; Dominique Jean, *loc. cit.*, p. 77).
47. CC, *Debates*, 3 mars 1943, p. 931. [Ma traduction]
48. Voir la première année du journal (entrée du 10 décembre 1896), et encore plusieurs fois au début de 1900 (2, 3, 4, 5, 6, et 9 janvier et 5 et 6 février – sa liste de dépense pour 1900 comporte un item « Fabian tracts », entrée du 31 décembre) et même le 11 août 1932. Il rencontre plusieurs membres de la Fabian Society lors d'un voyage en Grande-Bretagne en mai 1937 (voir en particulier la longue entrée du 6 mai), de même qu'une figure de premier plan du Labour, Herbert Morrison, qui, devenu Home Secretary dans le cabinet de guerre de coalition Tory-Labour, va jouer un rôle important dans la défense du rapport Beveridge en 1943 (Peter Hennessy, *Never again: Britain 1945-51*, Londres, Penguin Books, 2006 (1992), p. 76). Une autre source du « socialisme » de King est le message évangélique, présent dans le débat des 3-5 mars, dont la conclusion avant le vote, avec une autre longue citation de *Industry and Humanity*. Voir CC, *Debates*, 5 mars 1943, p. 1020-1021.
49. *Ibid.*, p. 1021.
50. King fait référence à la sécurité sociale le 17 février, les 2, 3 (« my present mission », « the fulfilment of what most sought for and aimed at in early life », peut-être une allusion à ses sympathies fabiennes déjà mentionnées), 5, 6 (où il mentionne une nouvelle fois le programme du parti de 1919), 8, 12, 23, 24 (« social revolution ») et 31 mars, 11 juin, 23 juillet et 11 août 1943. Dans le programme des conversations avec Churchill à la Citadelle de Québec qu'il donne le 11 août, la sécurité sociale est l'item 2 entre les élections partielles et l'agenda de la conférence – Churchill, démentant en privé ses discours des semaines précédentes, montre là vraiment ce qu'il pense et déçoit King en lui avouant que les mesures sociales sont remises à plus tard.
51. Outre l'entrée du 14 septembre, elles reviennent le 25 septembre, les 17 (mention du CCF) et 28 octobre 1943 et le 11 janvier 1944, cette fois avec en vue le nouveau discours du trône qui annoncera une loi sur les allocations familiales pour 1944.
52. Raymond B. Blake, *op. cit.*, p. 64-65, explique comment le taux de natalité québécois pesait sur le débat pour ou contre les allocations familiales.
53. Cela même s'il n'emploie pas « family allowances », mais « subsidies to large families ». Voir BAC, *Journal de King*, 14 septembre 1943, p. 2.
54. *Ibid.*, 13 janvier 1944, p. 1.

55. King se sert donc du sous-ministre d'Isley pour contrer celui-ci.
56. *Ibid.*, 13 janvier 1944, p. 3. King notait le 11 janvier que le ministre des Pensions et de la Santé nationale avait été très secourable dans la préparation des annonces et mesures de sécurité sociale.
57. *Ibid.*, 13 janvier 1944, p. 4. Le compte rendu que King fait de cette seule question des allocations familiales à la réunion du Conseil des ministres du 13 janvier 1944 s'étend donc sur quatre pages dactylographiées à 1 ½ interligne. C'est peut-être la plus longue discussion du genre rapportée dans le journal. T.D. Crerar, l'un des deux ministres absents, signifiera son opposition, suscitant une nouvelle attaque de Howe et Isley contre le projet. Voir *Ibid.*, 24 janvier 1944, p. 1.
58. *Ibid.*, 24 janvier 1944, p. 1. [L'incorrection de ma traduction calque celle de l'original anglais.]
59. C'est du moins la manière dont j'interprète un autre passage de l'entrée du 24 janvier du journal, p. 2. Le journal étant dicté après une longue journée de travail, il n'a pas toujours une forme très littéraire. L'inquiétude sur l'attitude des provinces est répétée le lendemain, sans que l'on sache de quelles provinces il s'agit.
60. *Ibid.*, entrées des 9 et 11 mai 1945. Il y est choqué du désordre des délibérations.
61. Sur la lutte serrée dans Prince Albert et l'attente des résultats finaux durant une semaine entière, voir J.W. Pickersgill et D.F. Forster, *The Mackenzie King record. Volume 2 : 1944-1945*, Toronto, University of Toronto Press, 1968, p. 407-419. Ce « record » a pour source principale le journal de King, qui n'était alors pas accessible au public.
62. BAC, *Journal de King*, 17 juillet 1945, p. 3. L'anecdote ouvre le livre de Raymond B. Blake, *op. cit.*, p. 2.
63. BAC, *Journal de King*, 8 août 1945, p. 1. Dans l'original anglais, la seconde phrase ne comporte pas de verbe.
64. Entrées du *Journal de King* des 20 octobre 1945, 1^{er} mai, 7 juin, 27 juin et 24 août 1946, 12 et 18 mai 1948 et finalement 27 juin 1948.